

Bonjour!

Je suis fière de vous souhaiter la bienvenue au programme Passport Sécurité. J'ai la certitude profonde que votre participation au programme changera beaucoup de choses pour votre organisme, vos propres enfants et les jeunes de tout le Canada. À titre de membre employeur, vous aurez accès gratuitement à des outils, des ressources, des conseils et des liens très utiles, ainsi qu'à des moyens de suivre les progrès de la formation et même de réaliser des économies. Tout cela vous est offert par des organismes partenaires sans but lucratif qui peuvent vous aider à rendre votre lieu de travail plus sécuritaire.

Mais d'abord et avant tout, Passport Sécurité va sauver des vies et prévenir des accidents.

J'ai une raison particulière d'y croire autant. En 1999, le jour où ma vie a changé à tout jamais, je travaillais pendant l'été en vue de gagner de l'argent pour finir mes études de psychologie. Ce jour-là, un jour comme tous les autres, je suis entrée en marchant à la papeterie mais je n'en suis pas ressortie de la même façon. En fait, je n'ai plus jamais remarché sur mes deux jambes.

Ce jour-là, j'ai pris un raccourci en passant par-dessus un transporteur à courroie – un chemin qu'empruntaient fréquemment mes collègues de travail, les superviseurs et les visiteurs. Mon pied gauche s'est pris dans le transporteur. Comme il n'y avait aucun dispositif d'urgence, le transporteur a continué à tirer mon pied de plus en plus, jusqu'à ce qu'un homme m'entende crier et qu'il arrête le transporteur. C'est ce qui m'a sauvé la vie. Ce pas sur la courroie était le dernier pas que je faisais avec mon pied gauche. Il a été broyé à un point tel qu'il était irréparable et ma jambe a été amputée sous le genou.

Malheureusement, je ne suis pas un cas unique. Je sais que vous ne voudriez pas qu'un tel accident se produise à votre lieu de travail ou que votre enfant ou un autre membre de votre famille en soit victime, mais il ne suffit pas de le souhaiter.

Vos jeunes employés, vos propres enfants et les autres jeunes de votre collectivité peuvent tous profiter d'une adhésion au programme Passport Sécurité. Ce programme vise à leur faire prendre conscience des dangers afin de les aider à se protéger au travail et à les préparer à recevoir une formation adaptée à leur travail. Les employeurs qui adhèrent à Passport Sécurité profitent des avantages suivants :

- une section du site Web réservée aux employeurs, avec un accès gratuit à des outils, des conseils, des documents médiatiques et bien davantage;
- une carte d'accès qui leur permet d'aller « dans les coulisses » et de gérer et surveiller les comptes Passport Sécurité qu'ils offrent à leurs employés, pour voir si ceux-ci ont passé l'examen et l'ont réussi;
- la possibilité de réaliser des économies et de profiter de services offerts par des organismes partenaires sans but lucratif;
- la reconnaissance en tant qu'employeur membre de Passport Sécurité
- l'accès à de jeunes travailleurs pleins d'esprit d'initiative, qui ont démontré un niveau de sensibilisation conforme aux normes fondamentales et qui sont prêts à recevoir une formation adaptée à leur emploi et à leur lieu de travail;
- une place aux premiers rangs des employeurs canadiens qui sont déterminés à créer un milieu de travail sécuritaire, à prévenir les accidents et à sauver des vies!

Que devez-vous faire?

- Inscrivez-vous dès maintenant en tant qu'employeur sur le site www.PassporttoSafety.com et achetez des cartes pour vos jeunes travailleurs et les jeunes qui vous entourent. Vous pouvez également passer l'examen vous-même!
- Assurez-vous que les jeunes pour lesquels vous achetez des cartes **passent vraiment** l'examen national de Passport Sécurité et demandez-leur de vous montrer leur bulletin Passport Sécurité ou consultez-le sur le site Web des employeurs. Vous pouvez ainsi vérifier s'ils ont réussi l'examen et s'ils ont atteint les normes fondamentales de sensibilisation du programme Passport Sécurité.
- Assurez-vous d'offrir aux jeunes et aux nouveaux travailleurs une formation adaptée au travail et au lieu de travail, conformément aux lois sur la santé et la sécurité qui sont en vigueur dans votre province ou votre territoire.
- Demandez à tous les postulants de présenter un certificat de Passport Sécurité et fournissez-en un à toutes les personnes qui n'en ont pas au moment où vous les embauchez.

Le fait d'adhérer à Passport Sécurité démontre que l'on croit en un monde où les jeunes travailleurs ne se blessent pas ou ne se tuent pas au travail. Si vous avez des questions à poser, vous pouvez communiquer personnellement avec moi à l'adresse Candace@passporttosafety.com.

S'il vous plaît, aidez-moi à changer les choses!

Candace Carnahan

